

**RAPPORT D'EXÉCUTION ET
DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE DE LA
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

2007



AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN
VALEUR DES FORETS PRIVÉES DE

CHAUDIÈRE

40

1. IDENTIFICATION
 NO PRODUCTEUR RODJ23342977 574 NOM, PRÉNOM RODRIGUE, JOSEPH
 ADRESSE 1035, 158IEME RUE * ST-GEORGES CODE POSTAL G5Y 6X5
 TEL.TRAV. () TEL.RES. (418) 228-3022 REPRÉSENTANT MARIE-LOURDES C. RODRIGU TEL.

2. LOCALISATION
 Unité évaluation 9298 93 7070 Municipalité code 29045 Nom ST-MARTIN
 Cadastre code 1206 Nom JERSEY Rang code 10 Nom RANG 1 N.E.
 Lot(s) # 21A Région écologique 99 #propriete:(1)

3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE
 No 300
 Superficie 13.6

4. PHOTO
 No de photo Q04102-152
 Échelle 1/15000
 Feuillet 21L/2 SE

5. RÉSULTATS DES INTERVENTIONS
 1. Surface terrière résiduelle (m2/ha.)
 Résineux 0 Feuillus 0
 2. Prélèv. chemin % Total %
 3. Blessures aux arbres (%)
 4. Volume marchand récolté (o/n)
 5. Aug. qualité tiges (o/n)
 6. Nombre semenciers (qté/ha.)
 7. Potentiel d'entaillages (qté/ha.)
 8. Coefficient de distribution
 a) résineux (%) b) feuillus (%)
 9. Tiges éclaircies ou dégagées
 résineux (%) tiges/ha.
 feuillus (%) tiges/ha.
 total (%) tiges/ha.
 10. Tiges totales (éclaircies ou non) (tiges/ha.)
 F: 0 R: 0
 11. Végétation éliminée
 herbacée (%) ligneuse (%)
 12. Nombre tiges traitées/ha.
 13. Andains (%) 0
 14. Produit ou matériel utilisé
 15. Quantité à l'hectare 0
 16. Nombre microsites/ha. 0
 17. Distance entre fossés (m.)
 18. Prof. fossés princ. (m.)
 19. Prof. fossés second. (m.)
 20. Bassins sédimentation (o/n)
 21. État des fossés
 22. État des ponceaux
 23. Surface roulement (m.)
 24. Emprise (m.)
 25. Qualité de l'exécution (%) 0
 26. Respect bandes protection (o/n)
 27. Date exécut. traitement
 28. Date exéc. débroussaillage
 29. Travaux réalisés par
 30. Largeur bandes coupées (m.)
 31. Largeur bandes laissées (m.)
 32. Diamètre après trait. <8cm (o/n)
 33. Cime verte (%)

8. AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION
 Explications, remarques et recommandations
 Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription? Oui Non
 Éléments partic. biodiversité (commentaires)

Code prep. Année prép. Kyoto
6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nbre de plants	Âge	stock	Culture	Type pl.	Densité	Espacement	Code tr.
Total								

Objectif de reboisement _____ Nbre plants regarnis _____ Superficie reboisée _____

7. TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code prod.	Code travaux	Nbre unités	Taux	Montant aide financ.	Réduction			Total demandé	Réservé à l'Agence
					%	\$	sup.		
1122	-4	PSG	1.000	240	240.00			240.00	

9. ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER
 J'atteste que tous les renseignements qui apparaissent dans ce rapport sont véridiques et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence.
 J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence.

Rapport d'exécution préparé par
 TONY CARTER 18/11/2007
 Nom Date
 Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de
 Signature de l'ingénieur forestier
 81-062 2007-10-11
 No permis Date

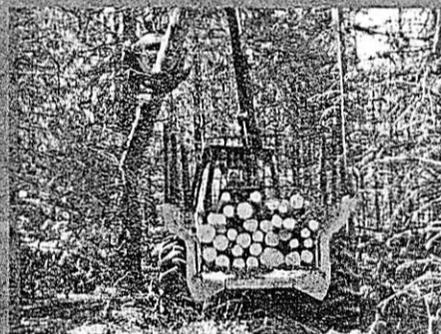
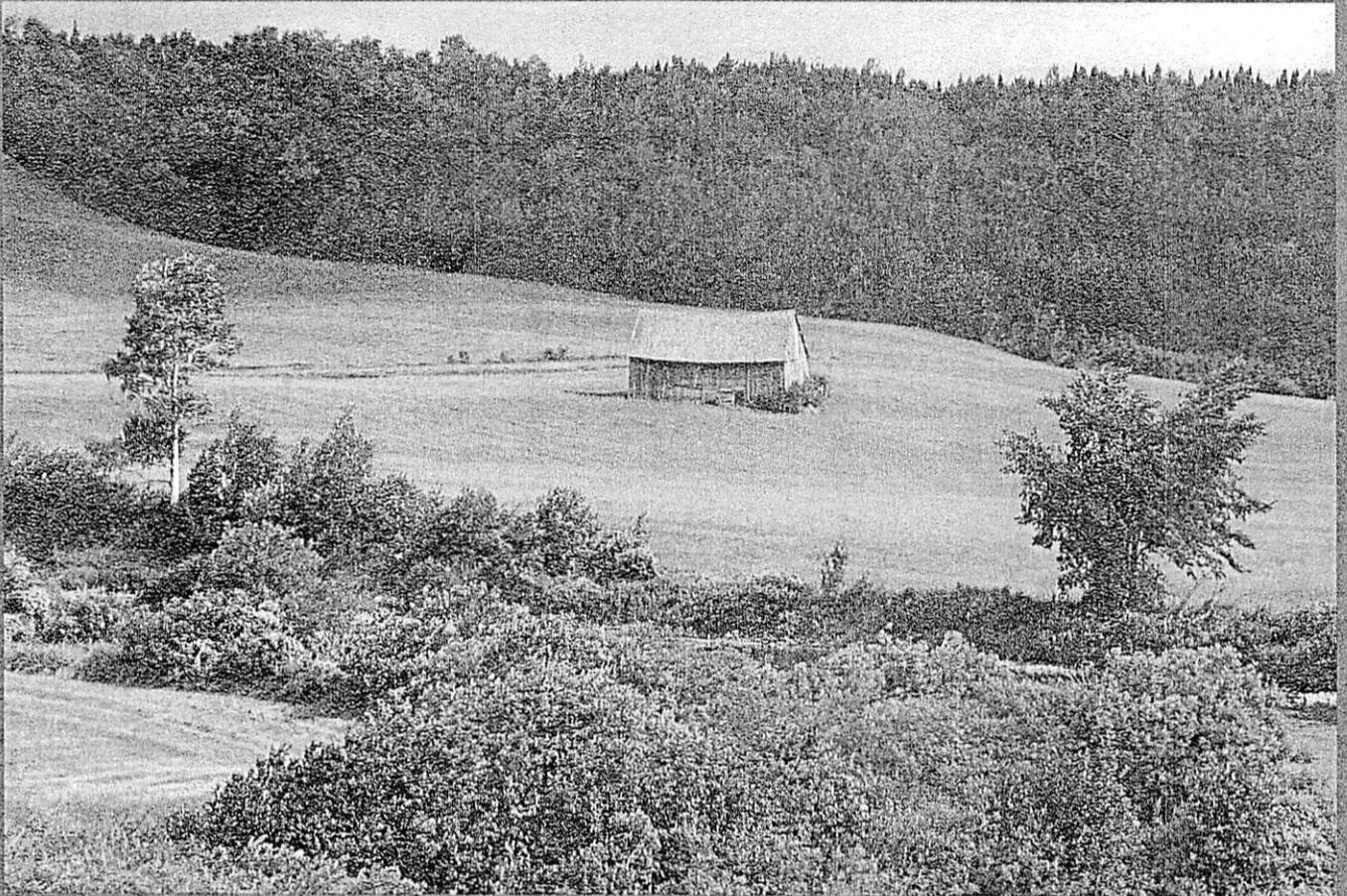
10. RÉSERVÉ À L'AGENCE
 L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la Prescription et demande de participation financière présentée. À cet égard, l'Agence accorde une participation financière au Conseiller forestier accrédité, et ce, pour un montant de: _____ \$ Et par conséquent, le reconnaît à titre de bénéficiaire de sa participation financière.
 L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la Prescription et demande de participation financière présentée.
 Signature de l'Agence Date

14. No du plan d'aménagement forestier
 32232070313

15. Sélectionné pour la v.o.

16. No de prescription
 12 32232070313 0712 1

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER



Préparé pour : RODRIGUE, JOSEPH (574)

Adresse : 1035, 158IEME RUE * ST-GEORGES G5Y 6X5

Représentant : MARIE-LOURDES C. ROD Tél. résidence : (418) 228-3022 bureau : ()

Pour la propriété suivante :

Lot : 21A Rang : RANG 1 N.E.

Municipalité : ST-MARTIN

N° du PAF : 12 322 32 070313 0712 1 N° du producteur forestier : RODJ23342977



**Association des
propriétaires de
bolsés de la Beauce**

3500, 6e Avenue Ouest
Ville de Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Téléphone : (418) 228-5110 ou 1-800-366-5110
Télécopieur : (418) 228-5800
www.apbb.qc.ca • apbb@globetrotter.net

Ensemble
pour une forêt d'avenir

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Outil pour avoir une meilleure connaissance du boisé et des travaux qui vont permettre de l'améliorer.
 Il permet l'accès à des aides financières pour la réalisation de certains travaux et aux remboursements d'une partie des taxes municipales et scolaires.

1- LOCALISATION DE LA SUPERFICIE À VOCATION FORESTIÈRE

Propriété numéro: <u>1</u>		No producteur forestier: _____		
Municipalité (lot): <u>ST-MARTIN</u>		Code: <u>29045</u>		
Cadastre: <u>JERSEY</u>		Code: <u>1206</u>		
No du lot ou de la partie de lot ou désignation	Rang	Superficie totale	Superficie à vocation forestière	Zone (V ou B)
21A	RANG 1 N.E.	55.8	13.6	V
Total		55.8	13.6	
Unité d'évaluation : <u>9298 93 7070</u>		No. du rapport d'exécution : <u>12 322 32 070313 0712 1</u>		
Municipalité régionale du comté : <u>BEAUCE-SARTIGAN</u>		Code : <u>290</u>		

2 - OBJECTIFS DU PRODUCTEUR FORESTIER

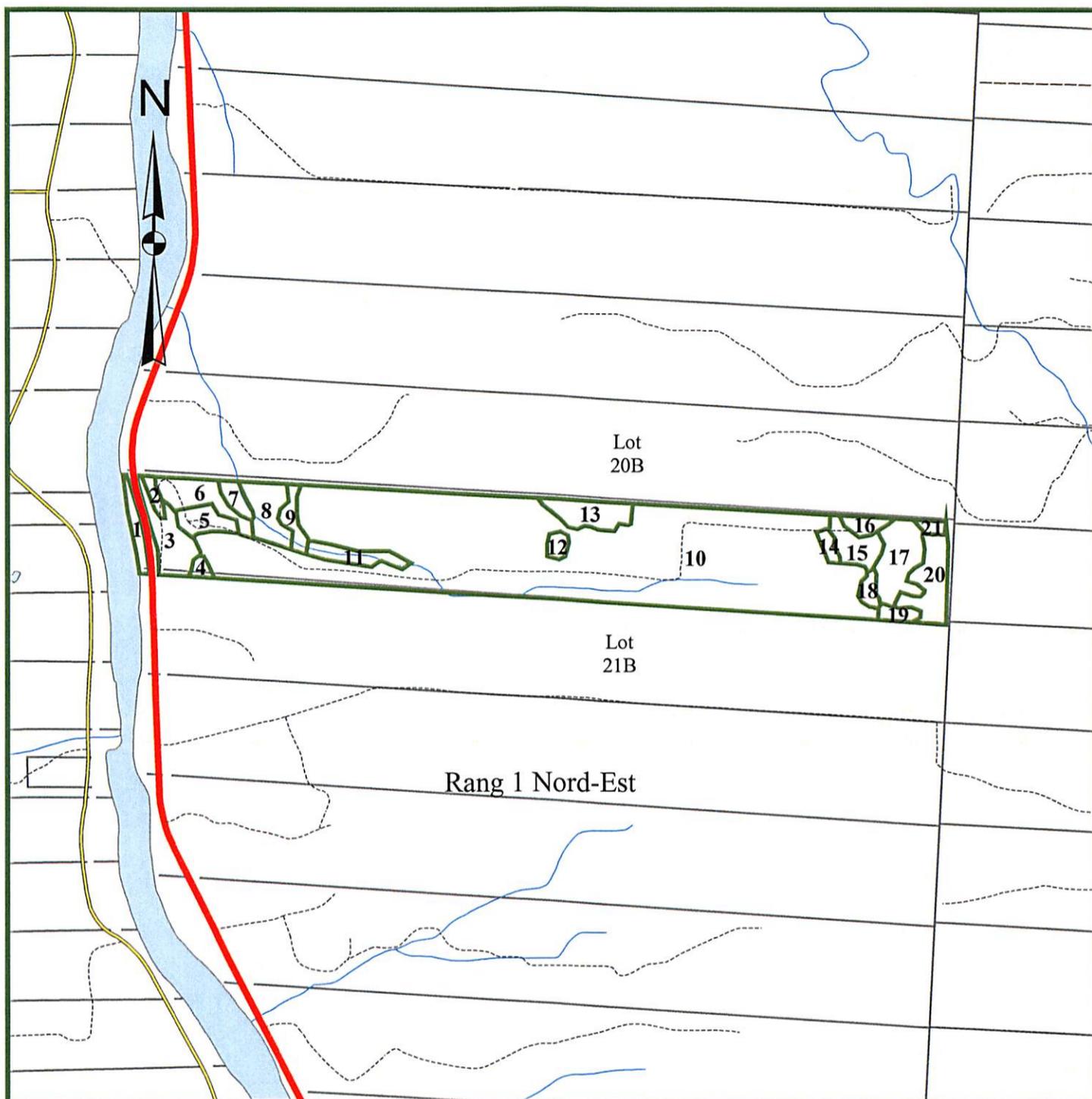
<input type="checkbox"/> Production forestière <input type="checkbox"/> Production d'arbres de Noël <input type="checkbox"/> Acériculture <input type="checkbox"/> Protection de la faune <input type="checkbox"/> Utilisation à des fins récréatives <input type="checkbox"/> Autres : _____	Habitudes de récolte : <input type="checkbox"/> Bois à pâte <input type="checkbox"/> Bois de chauffage <input type="checkbox"/> Bois de sciage
REMARQUES:	

3- DESCRIPTION DE LA FORÊT / CARTOGRAPHIE

Propriété No: 1

No. du producteur forestier: RODJ23342977

CARTE FORESTIÈRE



Échelle de la carte: 1:15 000

No. de la carte forestière: 21 L/02 S.E.

No. de la photographie aérienne: HMQ04102-152

LÉGENDE DE LA CARTE FORESTIÈRE

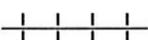
Numéros de peuplements 1 - 2 - 3 -

Lignes de peuplements 

Route 

Chemin forestier 

Cours d'eau 

Chemin de fer 

LÉGENDE DES ZONES À PROTÉGER

 Cours d'eau

 Lac

 Ravage de chevreuil

 Autre habitat faunique

 Aménagement récréatif

 Paysage environnant

3.1 - PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE LA PROPRIÉTÉ

Propriété No. 1 No. du producteur forestier: Rodj23342977



Échelle de la carte: 1:10 000

No. de la photographie aérienne: HMQ04102-152

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

PROPRIETE NO: 1

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: RODJ23342977

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. approx. densité (ha.)	Classe	Hauteur moyenne	Age	S.T.(1)	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Sup. approx.	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N
8	SAPINIERE SS	EPINETTE BLAN. BOULEAU JAUNE CEDRE	1.5	C	15.0	50		COUPE D'AMELIORATION	1.5 HA	5ANS	N
9	FRICHE FR		0.6					PLANTATION MANUELLE	0.6 HA	5ANS	O
10	AGRICOLE A		38.0								
11	SAPINIERE SS	EPINETTE BLAN. SAPIN BAUMIER	1.0	C	15.0	50	18	COUPE D'AMELIORATION	1.0 HA	5ANS	N
12	SAPINIERE SS	EPINETTE BLAN. SAPIN BAUMIER	0.3	A	15.0	50		COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	0.3 HA	5ANS	O
13	SAPINIERE SS	EPINETTE BLAN. SAPIN BAUMIER	1.4	B	13.0	50	36	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	1.4 HA	5ANS	O
14	RESINEUX AVEC FEUILLUS INTOLERANTS RFI	EPINETTE ROUGE ERABLE ROUGE	0.3	C	15.0	50		COUPE D'AMELIORATION	0.3 HA	10ANS	N

4 - DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

PROPRIETE NO: 1

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: RODJ23342977

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. approx. (ha.)	Classe densité moyenne	Hauteur	Age	S.T.(1)	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Sup. approx. HA	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N
15	PESSIERE EE	EPINETTE ROUGE ERABLE ROUGE	1.1	C	15.0	50	14	COUPE D'AMELIORATION	1.1 HA	10ANS	N
16	PESSIERE EE	EPINETTE ROUGE SAPIN BAUMIER	0.5	B	15.0	50	34	COUPE DECLAIRCIE COMMERCIALE	0.5 HA	SANS	O
17	PESSIERE EE	EPINETTE ROUGE	2.2	D	16.0	70	6	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGEN PRECOMMERCIAL D'un peuplement résineux	2.2 HA	SANS	N
Remarques : REGENERATION BONNE.											
18	RESINEUX AVEC ERABLES ROUGES REO	EPINETTE ROUGE ERABLE ROUGE	0.4	D	15.0	50	8	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGEN	0.4 HA	SANS	N
Remarques : REGENERATION BONNE.											
19	ERABLIERE ROUGE AVEC RESINEUX EOR	ERABLE ROUGE SAPIN BAUMIER	0.4	D	15.0	50	6	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGEN	0.4 HA	SANS	O
Remarques : REGENERATION MOYENNE.											
20	RESINEUX AVEC FEULLUS INTOLERANTS RFI	EPINETTE ROUGE SAPIN BAUMIER BOULEAU A PAPIER	2.0	C	15.0	50	20	COUPE D'AMELIORATION	2.0 HA	SANS	N
21	ERABLIERE ROUGE AVEC RESINEUX EOR	ERABLE ROUGE SAPIN BAUMIER	0.2	C	15.0	50	12				

4 - DESCRIPTION DES PEUPLLEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

PROPRIETE NO: 1 _____

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: RODJ23342977

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. approx. densité (ha.)	Classe moyenne	Hauteur	Age	S.T.(1)	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Sup. approx.	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N
300	TOUTE SUPERF. FORESTIERE							DELIMITATION DE LIGNES DE LOTS			
TOTAL								55.8			

(1) S.T. = surface terrière

ÉQUIVALENCES DES MESURES

Hauteur: 1 mètre (m) = 3,28 pieds (p)

Superficie: 1 hectare (ha.) = 2,47 acres (ac)
= 2,92 arpents carrés

CLASSE DE DENSITÉ DU COUVERT FORESTIER

A (Forte) B (Normale) C (Faible) D (Très faible)

5 - REMARQUES

- Certaines lois, articles de lois, règlements ou décrets gouvernementaux peuvent s'appliquer à votre propriété notamment:

L'article 27 de la Loi sur la protection du territoire agricole concernant la protection des érablières et l'interdiction d'y faire la coupe des érables sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircies.

- Les travaux forestiers recommandés dans ce plan sont à titre indicatif seulement. Pour les travaux de drainage forestier, il est suggéré de faire préparer un plan et devis détaillé signé par un ingénieur forestier.

- Il est important, si vous envisagez de récolter du bois, de vérifier auprès de la municipalité dans quelles circonstances vous devez demander un certificat d'autorisation ou quels sont vos droits?

- Si vous possédez une érablière, nous vous recommandons d'appliquer les règles d'entailage suivantes:

Diamètre de la tige à 1,5 m (5 pieds) du sol = Nombre maximal d'entailles

20 - 39 cm	1
40 - 59 cm	2
60 - 79 cm	3
80 cm et +	4

COMMENTAIRES

LE COURS D'EAU SUR VOTRE LOT EST PROBABLEMENT SOUMIS A UN REGLEMENT DE LA MUNICIPALITE. LES COUPES EFFECTUEES PRES DE CE COURS D'EAU (GENERALEMENT ENTRE 35 ET 50 PIEDS) PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE. CONSULTEZ LA MUNICIPALITE AVANT DE FAIRE DE TELLES COUPES.

CONTACTS UTILES:

- Prêts forestiers: . Financière Agricole du Canada : (418) 648-5133

. Financière Agricole du Québec: (418) 226-3110

- Achats de photographies aériennes: Hauts-Monts: (418) 667-1912

- Protection des forêts contre le feu: 1-800-463-3389

- Statut de producteur forestier:

Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière: (418) 423-3121

- Maladies et insectes en forêt: Daniel Hurtubise: MRN (418) 226-3400

N.B.: Pour les travaux pouvant faire l'objet d'une aide financière, vous devez attendre l'autorisation de l'Association avant de les réaliser car des conditions s'appliquent.

6 - ACCEPTATION ET SIGNATURE

Ce plan d'aménagement forestier couvre la propriété identifiée ci-après et une modification à cette propriété a pour conséquence d'invalider ce plan.

Les travaux inscrits dans ce plan visent la mise en valeur de la propriété et sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation.

Il est recommandé au producteur forestier :

- de consulter son conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux et se référer au schéma d'aménagement des municipalités avant d'entreprendre des travaux;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je LOUIS RODRIGUE (FILS), reconnais que mon plan d'aménagement forestier reflète les informations fournies par le conseiller forestier lors de notre rencontre.
(POUR JOS RODRIGUE)

No du producteur forestier : RODJ 23342977

Signature du producteur forestier : X Marie-Hélène C. Rodrigue pour Joseph Rodrigue

Lieu : St Georges Beauce

Date : 15/11/2007

Le plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée

appartenant à JOSEPH RODRIGUE

a été élaboré par : Tony Carter, technicien forestier

Ce plan est valide jusqu'en 2017-11-28 inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme au règlement no 5 de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Chaudière

Ingénieur forestier : Roger Dutil, ingénieur forestier

Signature de l'ingénieur forestier Roger Dutil No de permis : 81-062

Lieu : St-Georges

Date : 2007-11-28



Association des
propriétaires de
boisés de la Beauce

32232070313 2007/2011

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR RECOMMANDÉS**TRAVAIL RECOMMANDÉ : PLANTATION MANUELLE DE PLANTS A RACINES NUES**

DESCRIPTION : Le travail consiste à mettre en terre de 2000 à 2500 plants par hectare répartis uniformément sur toute la parcelle. Insérer le plant jusqu'au collet bien étaler les racines jusqu'au fond du trou et voir à ce qu'il n'y ait pas de racine hors terre. Tenir le plant droit et bien compacter le sol de chaque côté.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE

DESCRIPTION : Le traitement a pour objectif de favoriser les arbres les plus prometteurs afin d'accélérer leur croissance et améliorer la qualité du peuplement. On prélèvera entre 25% et 40% de la surface terrière (incluant les chemins). On coupera les arbres de qualité moindre, d'essences moins désirables et ceux dont la tige est défectueuse ou malformée.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION

DESCRIPTION : Aux endroits où la régénération est bien établie, le travail consistera à couper tous les arbres afin de dégager et favoriser une meilleure croissance de cette régénération. Lors de la coupe, on devra faire attention de ne pas briser ou détruire la régénération.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : COUPE D'AMELIORATION

DESCRIPTION : Le travail consiste à prélever graduellement les arbres à maturité, morts, renversés ou de mauvaise qualité afin de favoriser la régénération et les arbres les plus prometteurs. Lors des travaux, on devra faire attention de ne pas blesser les arbres qui ont été conservés et ne pas détruire la régénération qui est déjà installée.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : PRECOMMERCIAL D'UN PEUPEMENT RESINEUX

DESCRIPTION : Dégager les plus beaux sujets à tous les 2 mètres en favorisant l'épinette au détriment du sapin. On devra obtenir entre 2000 et 2500 tiges par hectare réparties uniformément sur toute la surface. On peut également conserver des feuillus de qualité.

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR RECOMMANDÉS

TRAVAIL RECOMMANDÉ : DELIMITATION DE LIGNES DE LOTS

DESCRIPTION : Si les lignes de lots sont encore visibles, le travail consistera à rafraichir les marques de lignes de lots avec de la peinture et remplacer les piquets qui ne sont plus bons. Si les lignes sont peu visibles, on devra avec l'aide du voisin si possible ou avec un arpenteur, refaire toutes les lignes de lots.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : TABLEAU DE CONVERSION

DESCRIPTION :	3 mètres de hauteur	= 10 pieds de haut
	60 cm de large	= 2 pieds de large
	2 500 plants par hectare	= 1 000 plants par acre
	200 plants par hectare	= 80 plants par acre
	1 plant à tous les 2 mètres	= 1 plant à tous les 6 1/2 pieds
	1 mètre	= 3 1/4 pieds
	1 hectare	= 2 1/2 acres